

Monsieur Robert CRAMER
Président du Département de
l'Intérieur, de l'Agriculture, de
l'Environnement
et de l'Energie
Case postale 3918
1211 GENEVE 3

Genève, le 25 juillet 2005
3222/BT

**Concerne : tram Meyrin - suppression de places de
stationnement sur la rue Benjamin-Soullier -
demande d'étude**

Monsieur le Président,

Nous avons fait opposition, par notre courrier du 27 juin 2005, à la mise à l'enquête publique concernant la modification du projet de construction de la nouvelle ligne de tram section « Cornavin – Meyrin – CERN ». Notre opposition concernait notamment la suppression d'une « vingtaine de places de stationnement » sur la rue Benjamin-Soullier. Après visite sur place, il s'agit plutôt d'une trentaine de places.

La suppression de toutes les places de stationnement existantes, sans compensation aucune, dans un quartier urbain qui souffre déjà d'un déficit en la matière, ne peut que nous interpellier. A notre avis, le passage des véhicules d'urgence peut être garanti par la suppression des places situées sur le côté de la rue qui en possède le moins, et ne

nécessite donc en aucun cas la suppression sur les deux côtés telle que proposée.

Afin de clarifier cette situation, nous vous demandons d'avoir l'obligeance de faire procéder à une étude déterminant le stationnement devant être réellement supprimé pour le passage des véhicules du feu ; cette étude devra s'accompagner de propositions de compensation, afin que le bilan du stationnement soit neutre pour le quartier concerné.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire

Olivier BALLISSAT

Copie : M. Laurent MOUTINOT, président du DAEL